

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 20 JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze le 20 janvier le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON-sur-CHALARONNE, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 14 janvier, sous la présidence de M. Yves CLAYETTE, Maire.

M. LE MAIRE ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents : M. CLAYETTE - M. MATHIAS – Mme BLENET -
Mme LEVERT - Mme SICAUD - M. MONTRADE - M. PERREAULT -
M. FORAY - Mme MOREAU – M. JACQUARD - Mme RAVOUX –
M. DARBON - Mme BAS-DESFARGES - Mme BIAJOUX - M. MORRIER -
M. MARTINON - M. RENOUD-GRAPPIN - M. ANTRIEUX -
Mme LAURENCIN – Mme GROSCLAUDE – Mme MUZY.

Ont donné un Pouvoir :

M. QUIBLIER-SARBACH représenté par M. MATHIAS

Mme RIMAUD représentée par Mme BLENET

Mme FONTAINE représentée par Mme RAVOUX

M. PENET représenté par M. MONTRADE

M. GILLET représenté par M. MARTINON

M. MORIN représenté par M. MORRIER

M. HUMBLOT représenté par M. CLAYETTE

Absente :

Mme BERTRAND

Madame Fabienne BAS-DESFARGES est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 16/12/2013 est approuvé à l'unanimité des présents.

N° 1 : Cabinet NAVIGLIO : Avenant de transfert du Cabinet NAVIGLIO à la société ARCHITEKT-ON : Approbation

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Philippe PERREAULT qui indique que par courrier en date du 18 décembre 2013, Monsieur Olivier NAVIGLIO, Architecte en Chef des Monuments Historiques, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration des façades et des couvertures de la phase II informe la commune de la transformation en société de son activité d'architecte.

Le Cabinet NAVIGLIO se dénommera donc la société ARCHITEKT-ON SARL à associé unique au capital de 162 000€.

La commune ayant contracté un marché de maîtrise d'œuvre avec l'architecte pour la rénovation de la phase II, il est donc nécessaire de procéder à un avenant de transfert afin de pouvoir régler les dernières notes d'honoraires puisque les travaux sont pratiquement terminés, excepté quelques réserves à réaliser.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver l'avenant de transfert et de l'autoriser à signer toutes pièces utiles à cette affaire, ce qui est fait à l'unanimité des votants.

N° 2 : Halle sportive : Approbation des avenants à intervenir aux marchés des lots n°2, 5, 8, 12 : Approbation

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Philippe PERREAULT.

Par délibération en date du 18 février 2013, le Conseil municipal a approuvé l'attribution des treize lots de la halle sportive pour un montant de 937 320,15€ HT. Les travaux étaient prévus pour une durée de 9 mois dont un mois de préparation. Les travaux tirant à leur fin, le Maître d'œuvre a donc transmis 4 propositions d'avenants au marché comme suit :

- Avenant au marché du lot n°2 Maçonnerie, Gros Œuvre, Façades passé avec l'entreprise SARL ECB LOISY de Viriat.
Montant du Marché : 105 275€ HT – Montant de l'avenant : 327,59€ HT – Total du nouveau marché HT : 105 602,59€.
L'objet de cet avenant est la démolition d'une longrine et reprise de seuil pour le montant indiqué ci-dessus.
- Avenant au marché du lot n°5 Menuiseries Extérieures Aluminium, Métallerie passé avec l'entreprise PEZERAT-BONNET de Mâcon.
Montant du Marché : 24 000€ HT - Montant de l'avenant : 406,82€ HT – Total du nouveau marché HT : 24 406,82€.
L'objet de cet avenant est la dépose des cloisons et des portes grillagées.
- Avenant au marché du lot n°8 Menuiseries Intérieures Bois passé avec l'entreprise MENUISERIE MONTBARBON de Châtillon-sur-Chalaronne.
Montant du Marché : 25 000€ HT - Montant de l'avenant : 628,00€ HT – Total du nouveau marché HT : 25 628€.

L'objet de cet avenant est la fourniture et la pose d'un bloc de portes de placard stratifié, de l'aménagement intérieur du placard et de l'ajout d'un cylindre sur l'organigramme de clés.

- Avenant au marché du lot n°12 Electricité, Courants Faibles passé avec l'entreprise ELECTRICITE GENERALE NEVEU de Saint Denis Les Bourg.
Montant du Marché : 80 500€ HT - Montant de l'avenant : 668,40€ HT – Total du nouveau marché HT : 81 168,40€.
Les travaux en plus consistent en la protection par disjoncteur spécifique différentiel de l'alimentation pour hauts parleurs y compris la fixation et du rajout de prises de courant et 2,3 boîtes de dérivation.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver ces quatre avenants et de l'autoriser à les signer.

Sur sa proposition, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les quatre avenants à intervenir aux marchés 2, 5, 8, 12.

N° 3 : Remboursement de sinistres par la MIC et Groupama : Approbation

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Patrick MATHIAS qui propose les deux remboursements de sinistres suivants :

- Par la Mutuelle Incendie de Châtillon, un chèque de 306,71€ pour un accident du 27 avril 2013 d'un particulier ayant heurté l'angle des halles et ayant détérioré une petite portion de toit.
- Par Groupama pour un accident du 07 octobre 2013 d'un piaggio communal pour un montant de 440,31€ (portière endommagée).

Monsieur le Maire demande de bien vouloir approuver ces remboursements de sinistres, ce qui est fait à l'unanimité.

N° 4 : Actes de gestion du Maire (article 2122-22 du CGCT).

Monsieur le Maire donne le détail des actes de gestion du Maire pris depuis le 16 décembre 2013, date du dernier conseil municipal, à savoir :

DECISION N° 2014 / 001 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre du renouvellement et du renforcement des canalisations d'eau potable Avenue Charles de Gaulle à la société SAFEGE pour un montant de 12 435,50€ HT.

DECISION N° 2014 / 002 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre de mise en séparatif du réseau Eaux Usées de l'Avenue Charles de Gaulle à la société SAFEGE pour un montant de 7 548,60€ HT.

DECISION N° 2014 / 003 : Attribution du marché Mission de désamiantage des locaux de la piscine de Châtillon-sur-Chalaronne à la société SARL JUILLARD pour un montant de 15 250,48€ HT.

N° 5 : Informations du Maire.

- Pôle emploi : au 15/01/2014 la commune comptait 243 demandeurs d'emploi dont 128 hommes, 115 femmes et 185 personnes indemnisées.
- Demande de précisions sur le projet de piscine. M. le Maire explique qu'il a été saisi d'une lettre de Monsieur RENOUD-GRAPPIN demandant la confirmation officielle devant le Conseil de la date des débuts de travaux et demandant également la communication du plan de financement de la future piscine. En réponse, Monsieur le Maire indique que le début des travaux correspondra au jour de démarrage de l'entreprise missionnée pour le désamiantage.

En matière de plan de financement, Monsieur le Maire indique qu'il aura recours au même moyen que l'équipe précédente en 2008 lors de l'engagement des 11 millions de travaux à savoir le recours aux banques pour des prêts. Il rappelle que sur les 6.5 millions de travaux HT, 1million d'euros de travaux est déjà financé et que pour le reste, il aura recours à d'autres prêts.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur RENOUD-GRAPPIN lequel souhaite faire un commentaire sur ce qui a été dit précédemment. Monsieur RENOUD-GRAPPIN constate que l'argument employé par Monsieur le Maire ressemble à une romance qu'il ressort régulièrement. Il constate une différence entre 2008 et 2014 dans la mesure où les projets de 2008 faisaient consensus au sein du Conseil municipal alors qu'en 2014, la minorité n'est pas favorable à la réalisation des travaux de la piscine, et qu'il n'y a jamais eu unanimité dans les décisions. Il considère donc que la question du financement de la piscine se pose avec une acuité particulière par rapport à 2008. Monsieur le Maire rappelle que ce n'est pas parce qu'il a été d'accord sur la nature des travaux à réaliser qu'il était forcément d'accord avec les 11 millions, lesquels n'étaient pas plus prévus à l'époque qu'actuellement les 6,5 millions de la piscine. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'était pas d'accord sur le PPP, lequel a coûté ou devait coûter 5,5 millions d'euros. Monsieur le Maire confirme que cela n'est pas tout à fait la même chose puisque les dépenses 2014 sont de 6,5 millions alors qu'elles étaient de 11 millions avec l'héritage 2008. Au total, avec le PPP, la somme totale à financer était de 16 millions rajoute Monsieur le Maire.

- Conseil municipal : le prochain conseil se déroulera le 17/02/2014 à 18h30.

N° 6 : Informations des adjoints

A) Monsieur MATHIAS

- Rencontre France Ukraine de Foot espoir en salle. Monsieur MATHIAS rappelle le match qui se déroulera au gymnase de l'Europe le 11 février. Il n'y aura pas de vente

de billets au guichet puisque la billetterie passera par le FCDB qui distribuera des places à ses adhérents principalement.

- Spectacle des collégiens : se déroulera le 17 avril à la salle l'Etoile.

B) Madame BLENET

- Repas des Aînés le 16 février 2014. Madame BLENET précise qu'une lettre d'appel aux bénévoles a été déposée sur la table de chaque conseiller ce soir pour aider au service et à l'organisation.

C) Madame SICAUD

- Théâtre : dans le cadre de la programmation de l'Office Municipal de la Culture, une pièce de théâtre sera représentée le 20 février à savoir la pièce DOWN-TOWN pièce de Philippe CHIGNIER bien connu des amateurs du festival de théâtre contemporain.
- Médiathèque: le thème du mois de février est " Dis moi dix mots à la folie". Il s'agit d'une exposition et divers ateliers sur le slam seront organisés durant février.
- Ecole de musique: l'heure musicale se déroulera le 05 février à la salle Lully au Centre Culturel.

Monsieur le Maire clôt la séance et remercie le public, les membres du conseil municipal, la presse à savoir Mme Annie MONNIER pour la Voix de l'Ain et M. Paul VACHERESSE pour le Progrès ainsi que les agents des services municipaux Mme Gaëlle CARON, agent de police municipale, Mme Marylise LENOUVEL, responsable du cabinet, Mme Fabienne FLORIT, chargée de communication, M. Georges MOREL, directeur général des services.

Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE